

## **GOUVERNANCE**

La société holding du Groupe Belambra, SAS SANTOLINE, est soumise à un Pacte d'Associés en date du 24 juillet 2006, régissant l'organisation et la répartition des pouvoirs en son sein et plus largement à l'intérieur du Groupe.

Les règles de gouvernance résultant du Pacte d'Associés et des statuts de la Société prévoient que cette dernière est dirigée par un Directoire (actuellement composé de 3 membres) ainsi que d'un Conseil de Surveillance (composé de 9 membres) chargé d'exercer le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

### **Mode de gestion des risques et contrôle interne**

Dispositif spécifique au sein de Belambra

- Le Comité de Direction dans sa configuration actuelle se réunit en Comité des Risques selon une périodicité trimestrielle. Un ordre du jour et un compte-rendu sont systématiquement établis. Au cours de ces réunions, une revue est effectuée des principaux risques et leurs modalités de couverture.
- Un système de fiches d'auto-contrôle a été mis en place dans les sites, portant sur les obligations légales liées à la sécurité, les règles internes ainsi que certains points liés au parcours client.
- Des audits sécurité sont lancés régulièrement dans les sites rénovés dans des domaines aussi variés que la sécurité incendie, la santé au travail, la sécurité des personnes, l'hygiène alimentaire, l'amiante, la gestion des entreprises extérieures
- Des formations « incendie » sont dispensées 2 fois par an dans les sites
- Des contrôles d'hygiène alimentaire sont effectués mensuellement par un laboratoire indépendant.
- Une base des incidents relevés sur site et des suites données est mise à jour régulièrement. Ces incidents sont remontés dans le cadre d'une procédure d'alerte et d'information établie à cet effet.

## Indicateurs

Critère	Indicateur	
Transparence sur la structure capitalistique de l'entreprise	* divulgation de la structure actionnariale de l'entreprise dans un rapport externe ? Oui/Non	Oui, dans le rapport de gestion de la société tête de Groupe : SAS SANTOLINE.
Identification des membres du conseil d'administration considérés comme indépendants et critères retenus	Trois membres indépendants participent au Conseil de surveillance de SAS SANTOLINE	
Indépendance du président	Non	
communication des membres indépendants au sein du comité de nomination	N/A	
Présentation d'une biographie des membres	N/A	
Indications sur les compétences et complémentarité des membres	N/A	
Part de femmes membres dans les instances dirigeantes	aucune femme ne participe au Conseil de Surveillance et au Directoire de SAS SANTOLINE	
Taux de participation des membres aux séances	Taux de participation des membres au cours de l'exercice 2010 au sein des instances de SAS SANTOLINE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Conseil de Surveillance</u> : 83,3% de participants</li> <li>- <u>Directoire</u> : 100% de participants</li> <li>- <u>Comité d'Audit</u> : 88,8% de participants</li> <li>- <u>Comité d'Investissements</u> : 88,8% de participants</li> </ul>	
Existence d'un responsable ESG à la commission de surveillance	Non	
Communication des membres indépendants au sein du comité d'audit	1 seul membre indépendant au sein du Comité d'Audit de SAS SANTOLINE	
Indications sur les compétences et complémentarités des membres du comité d'audit	N/A	
Part des frais d'audit dans les commissions totales perçues par les CAC	N/A	
Politique relative aux cas de non-conformité détectés à l'issue des audits et les actions correctives mises en place	Toute non-conformité identifiée au cours des audits fait l'objet d'un plan d'actions correctives qui fait l'objet d'un suivi régulier (exemples d'audits externes réalisés : travaux, sécurité, systèmes d'information...).	
Communication des membres indépendants au sein du comité des rémunérations	N/A, car absence de Comité des rémunérations au sein de SAS SANTOLINE	

Critères de performance économique et de performance Environnementale Sociale et de Gouvernance de la société pour le versement des bonus et incitations de court terme	N/A, car pas d'indicateur ESG
Critères de performance économique et ESG de la société pour le versement des plans de rémunérations incitatives à moyen terme (plan de distribution d'actions et de warrants...)	N/A
Rémunérations du top 10	Non traité
Incidents (médiatique, de gouvernance) liés à la rémunération des dirigeants	N/A
Audit des risques Environnementaux Sociaux et de Gouvernance et publication	Non traité
Informations sur des politiques groupe concernant l'évasion fiscale, l'intégrité des analystes financiers, le respect des lois de la concurrence et la validité de l'information financière communiquée	N/A
Audit sur le reportage Environnemental Social et de Gouvernance	Non traité